

Le contexte

La rentrée du supérieur pose la question du financement des études. Et si tous les jeunes Belges recevaient un capital de base à dépenser comme ils le souhaitent pour leurs 18 ans? Les avis s'opposent.

Faut-il octroyer un ca

Oui



François Perl

Directeur général du service des indemnités de l'Inami, s'exprime à titre personnel

■ Léguer un capital de base de 15 ou 20 000 euros à un jeune est un joli coup de pouce qui lui permettrait de concrétiser d'éventuels projets, d'investir, voire d'économiser pour plus tard. Ce petit patrimoine offert à tous est un moyen de corriger les inégalités.

Financer ses études supérieures, louer un kot, s'inscrire à une formation professionnelle, tout ceci a un coût. Que pensez-vous de l'idée d'octroyer un capital de base aux jeunes Belges à leurs 18 ans?

C'est une bonne idée. Le jeune pourrait choisir d'investir cet argent dans un projet professionnel, financer ses études mais aussi le mettre de côté et l'utiliser plus tard. Aujourd'hui, les jeunes ne sont plus forcément à la recherche d'allocations ou d'aides financières fixes et mensuelles, ils ont parfois besoin d'un coup de pouce plus conséquent pour se lancer dans la vie. L'avantage du capital, c'est qu'il laisse le choix à son bénéficiaire qui peut tout à fait décider de se verser la somme de façon séquentielle, sous forme d'allocation mensuelle. Le capital permet donc plus de possibilités que la rente qui, elle, va venir remplacer ou compléter des dispositifs déjà existants comme les allocations d'insertion dont les conditions d'accès devraient par ailleurs être très largement assouplies. Selon moi, le fait de bénéficier d'une allocation ne permet que d'augmenter le pouvoir de consommation tandis qu'un capital permet de se créer une base solide pour investir.

Quand vous imaginez ce capital, quel serait son montant?

Il faut rester raisonnable. Je pense à un revenu universel qui se situerait entre 15 000 et 25 000 euros.

Selon vous, il s'agirait donc d'une véritable bouffée d'air frais pour ces nombreux jeunes qui ne rempliraient pas les conditions d'accès aux allocations d'insertion ou de chômage?

Exactement. D'autant plus que beaucoup d'experts s'accordent à dire que le patrimoine est le principal facteur de création d'inégalités sociales. Or, on ne corrige pas forcément une inégalité patrimoniale en versant 200 ou 300 euros par mois. Par

contre, on peut corriger cette inégalité en octroyant un capital à tous les jeunes.

Vous imaginez ce revenu comme universel, légué à tous, inconditionnellement. Mais, est-ce un projet possible budgétairement parlant? Ne faudrait-il pas imposer certaines conditions d'accès? Par exemple pour les jeunes bénéficiant déjà d'un patrimoine important ou pour ceux qui travaillent déjà?

Ce projet devrait être universel et donc bénéficier aussi aux jeunes issus de familles qui ont de l'argent. En effet, le fait que les parents d'un jeune adulte aient un patrimoine conséquent ne signifie pas forcément que ce dernier va pouvoir en bénéficier. Il est vrai que si on passe le cap de la fiabilité du projet, la question budgétaire va inévitablement se poser. On pourrait, par exemple, financer ce capital de base grâce aux impôts successoraux qui seraient augmentés. Financer en partie par une augmentation des impôts sur les droits de succession, c'est en quelque sorte une manière de rendre leur part du gâteau à ces familles qui contribuent d'une manière plus importante à la sécurité sociale. Ce principe est similaire à celui appliqué pour les allocations familiales. C'est une forme de redistribution pour ces familles plus riches et leurs enfants.

Vous partez donc du principe que les jeunes seraient tous responsables face à cette somme d'argent qui leur serait léguée?

Oui. Il faut introduire une certaine dose de confiance lorsqu'on prend ce genre d'initiative. Certes, il y aura toujours des abus, des jeunes qui placeront mal leur argent, qui le dépenseront mal. Et c'est justement pour cela qu'il y a tout un rôle éducatif à instaurer pour les accompagner face à ce capital.

Entretien : Louise Vanderkelen



Le capital de base dans l'histoire

Le capital universel est une somme d'argent délivrée par un État ou une communauté à tous ses membres, sans condition. Le premier à avoir théorisé ce concept est l'intellectuel américain Thomas Paine (1737-1809) qui proposa, dans son ouvrage *La Justice agraire* (1797) l'idée d'une "dotation universelle". Il l'imaginait comme un dédommagement foncier versé à l'ensemble de la population en compensation de la privatisation des terres qui accompagnait alors le développement de l'économie de marché.